



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Rennes le 17 avril 2013

à

Monsieur le Directeur Académique
des services départementaux de l'Education Nationale d'Ille et Vilaine

Objet : rythmes scolaires

Monsieur le Directeur Académique,

Dans un courrier en date du 9 avril dernier adressé à Monsieur le Maire de Rennes, vous approuvez la proposition d'organisation de la semaine scolaire de la municipalité rennaise, au seul motif que celle-ci est conforme à l'article D521-10 du décret du 24 janvier 2013.

Or, vous n'ignorez pas que cette proposition suscite de nombreuses réactions négatives, voire un rejet total, parmi les enseignants, les parents d'élèves, mais aussi les personnels municipaux. Cette opposition s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus large, puisque ce sont, nationalement, 87% des communes qui ont choisi de reporter à la rentrée 2014 l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Par ailleurs, et bien que, comme vous l'indiquez vous-même, les concertations école par école n'ont pas débutées, vous apportez a priori votre soutien au projet éducatif territorial que la ville de Rennes entend mettre en place sur son territoire.

Au-delà de notre opposition de principe à un dispositif qui disloque l'école publique et place ses personnels sous la tutelle des collectivités locales, nous tenons à dénoncer la méthode qui consiste à valider ce qui n'existe pas encore, alors que les premiers choix de la municipalité rennaise concernant les horaires scolaires sont, à juste titre, vivement contestés.

Monsieur le Directeur Académique, nous vous l'avons à maintes reprises rappelé, nous ne pensons pas que la prise en compte des rythmes des enfants préside à la prise de décision. Nous constatons que ce sont essentiellement les problématiques budgétaires et de gestion des personnels qui guident les choix des municipalités. Nous constatons d'ores et déjà que les modifications d'emploi du temps des personnels municipaux, et, notamment des ATSEM, auront des répercussions négatives sur les organisations de classe. Nous constatons que la multiplication d'organisations différentes de la journée et de la semaine scolaires entraînera une dégradation des conditions de travail de certaines catégories de personnels (titulaires remplaçants, TRS ,etc.), sans compter les problèmes d'organisation familiale qui se font jour.

Le DASEN du Gard s'est engagé à ne pas valider les organisations de la semaine scolaire sur 9 demi-journées s'il n'y a pas consensus entre les différents acteurs (mairie, enseignants, parents).

Nous pensons qu'une réforme des rythmes scolaires, si elle doit se faire, ne peut que s'inscrire dans un cadre national strict. L'intérêt des élèves n'est pas à géométrie variable, et nos collègues, fonctionnaires d'Etat, n'ont pas à être placés sous la tutelle de collectivités locales dotées de moyens inégaux, tout autant que leur intérêt pour l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons, à l'instar de votre collègue du Gard de ne pas valider les organisations de la semaine scolaire en 9 demi-journées lorsque le consensus n'existe pas entre les municipalités, les enseignants et les parents d'élèves.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique de notre parfaite considération.

Pour le SNUDI FO 35
Le secrétaire départemental

Sylvain VERMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain Vermet', written over a horizontal line.